

Adhésion à la société, droit à l'image, protection et sécurité des données

Au regard de la loi sur la protection des données du 01.09.2023, la FSG Lausanne-Ville doit obtenir ton consentement pour que nous puissions exploiter tes données personnelles. Les statuts de la Société stipulent :

Tout membre, par son adhésion, renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toutes les manifestations organisées par la Société ou sortie en Société, comme il-elle renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation à des fins d'enseignement, des fins culturelles, scientifiques ou à des fins d'exploitation commerciale et publicitaire. La société respecte les dispositions légales en vigueur portant sur la protection et la sécurité des données. Elle s'assure notamment que seules les données des membres nécessaires à l'accomplissement des objectifs de la société sont compilées et que ses membres ont donné leur accord pour la transmission de leurs données à des tiers.

Nous entendons entre-autre par "données personnelles" ton prénom, ton nom de famille, date de naissance, adresses postale et électronique, numéro(s) de téléphone, etc. Tout ceci afin de pouvoir te contacter (information pour les leçons de gym, concours, manifestations, envoi des cotisations, etc). Sans ces données personnelles, il n'est pour nous pas envisageable de gérer, organiser et faire vivre une société. Nous devons faire cette déclaration et te l'envoyer chaque année. Une fois par année, tu reçois ce message et tu devras le confirmer (soit sur version papier soit électroniquement si nous possédons ton adresse électronique).

Une contribution financière pourrait être demandée lors de la participation aux diverses manifestations, concours, ou lors de l'achat de matériel.

D'avance merci de la confiance que tu nous accordes et nous te souhaitons toujours autant de plaisir dans notre Société, la FSG Lausanne-Ville

D'autre part nos statuts mentionnent entre autres à l'article 15 :

- Tous les membres ont le devoir de défendre les intérêts de la Société, de respecter les statuts, de donner suite aux décisions prises par les divers organes dont ils-elles dépendent et de se conformer aux instructions des dirigeants.
- Tous les membres qui adhère à la Société est redevable d'une cotisation annuelle. Un paiement semestriel du montant de la cotisation prorata temporis est accordé durant l'année d'adhésion.
- Les membres actif·ve·s s'engagent à suivre régulièrement un entraînement, durant les périodes scolaires, au moins une fois par semaine, sous les ordres des moniteur·rice·s responsables.

Civilité	masculin féminin	No AVS	
Prénom		Nom	
Adresse (rue, avenue, chemin, place, etc)		Numéro postal et localité	
Date de naissance			
Téléphone privé (no d'urgence)		Téléphone portable	
Adresse électronique			
Adresse électronique secondaire			
Date d'entrée dans la société		Dans le groupe	
Abonnement au journal papier de la société en cas de non, le journal est envoyé par voie électronique			non oui
Remarques (allergies ou maladies par exemple)			
Signature du membre ou du représentant-e légal-e : (signature électronique acceptée)			

Par mon adhésion à la société FSG Lausanne-Ville, j'adhère aux statuts et accepte que mes données personnelles soient utilisées

oui

non

A remettre au·à la responsable du groupe ou à compléter en ligne sur : <https://lausanne-ville.ch/inscription>

